

NON à un texte irréaliste

(La version orale fait foi)

Bien que le titre de cette initiative tente de lui donner un caractère sympathique, son texte fait preuve d'un manque total de réalisme, la décision de laisser les cornes aux animaux relevant d'un choix personnel et professionnel fait par l'agriculteur.

Manque de réalisme institutionnel.

Si l'inscription d'un certain nombre de paramètres dans la Constitution fixe un cadre pour l'agriculture, y faire figurer l'octroi d'une contribution pour les détenteurs de vaches avec des cornes relève du pur utopisme et décrédibilise tant la Constitution que le monde paysan.

La Constitution a pour but de donner une base légale solide et cohérente à notre agriculture, telle que la sécurité alimentaire acceptée dernièrement par une immense majorité de la population.

La politique agricole se construit et s'articule dans un cadre donné. Il est donc impératif pour notre agriculture que ce cadre soit le plus large et le plus stable possible, ceci permettant aux agriculteurs d'investir et d'évoluer sereinement dans les diverses formes d'agriculture pratiquées en Suisse.

Manque de réalisme financier.

Les auteurs de l'initiative évoquent un montant de quelques 30 millions à allouer aux détenteurs de vaches à cornes. Bien que selon les porteurs de l'initiative, ce montant devrait être ajouté à l'enveloppe agricole, la réalité sera fort différente. Comme nous le savons bien, les montants accordés à l'agriculture sont régulièrement attaqués lors de la procédure budgétaire et nous avons dû énormément œuvrer ces dernières années pour rétablir l'enveloppe de l'agriculture. Les 30 millions à allouer aux détenteurs de vaches à cornes seront à fortiori, prélevés dans la poche d'autres agriculteurs.

Manque de réalisme structurel.

Depuis de nombreuses années la Suisse fait office de pionnière en terme de conditions de détention des animaux, la majorité des bovins étant détenus dans des stabulations libres, mode de détention permettant aux animaux de se mouvoir librement et de disposer d'endroits pour se nourrir, se coucher et se déplacer. Afin d'éviter de nombreuses blessures entre les animaux, l'écornage est devenu presque une nécessité, de plus ce mode de détention permet une

rationalisation du travail pour les éleveurs et une diminution des risques d'accidents pour les familles paysannes.

Pour être complète et cohérente cette initiative aurait dû inclure un volet relatif au financement des surcoûts des infrastructures, liés aux modes de détention adaptés pour des vaches à cornes, soit des stabulations libres disposant de surfaces plus importantes, soit des étables entravées, dont on sait que les coûts de construction par unité de bétail sont supérieurs aux coûts des stabulations libres.

Manque de réalisme éthique.

Cette initiative veut faire passer les éleveurs pour des bourreaux sans cœur, maltraitant leurs animaux en pratiquant l'écornage cruel et douloureux. Il n'en est rien, l'écornage pratiqué aujourd'hui est procédé de façon rigoureuse et contrôlée. Les éleveurs doivent tout d'abord suivre un cours et obtiennent une autorisation de pratiquer délivrée par le service vétérinaire. Le veau à écorner doit être âgé de moins de trois semaines, l'acte est pratiqué sous double anesthésie, une première injection pour endormir le veau, puis une seconde injection locale qui rend insensible la zone concernée, l'endroit est ensuite tondu afin que l'écornage puisse être fait de manière propre. Cette étape consiste à brûler et cautériser durant quelques secondes la naissance de la corne au moyen d'un fer à écorner. Le veau se réveille dans l'heure qui suit l'intervention et un contrôle régulier de l'animal durant quelques jours permet de suivre l'évolution de la cicatrisation. Cette intervention n'est que superficielle et n'engendre qu'un léger désagrément au réveil du veau, de même nature qu'après une castration ou une stérilisation d'un animal domestique. L'animal ainsi écorné pourra passer le reste de sa vie sans risquer de blesser ses congénères ainsi que ses éleveurs.

Pour conclure, cette initiative joue sur l'émotionnel, les agriculteurs sont des indépendants et des chefs d'entreprises qui font des choix professionnels. Donner une prime pour la détention de vaches à cornes, prélevée dans la poche d'autres agriculteurs, relève de l'utopie voire même de l'arrogance au sein d'une même profession. Cette belle profession d'agriculteur dont je fais partie devrait plutôt se fédérer pour assurer sa continuité et répondre efficacement à son mandat premier qui est de nourrir la population de denrées alimentaires saines. C'est pour ces raisons que j'appelle à rejeter cette initiative.

Jacques Nicolet, Conseiller national UDC